



NOS DÉCHETS MÉNAGERS

RÉDUIRE - TRIER

COLLECTER - VALORISER



→ À NOUS
D'AGIR!

Ensemble,

améliorons notre cadre de vie.



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE
ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



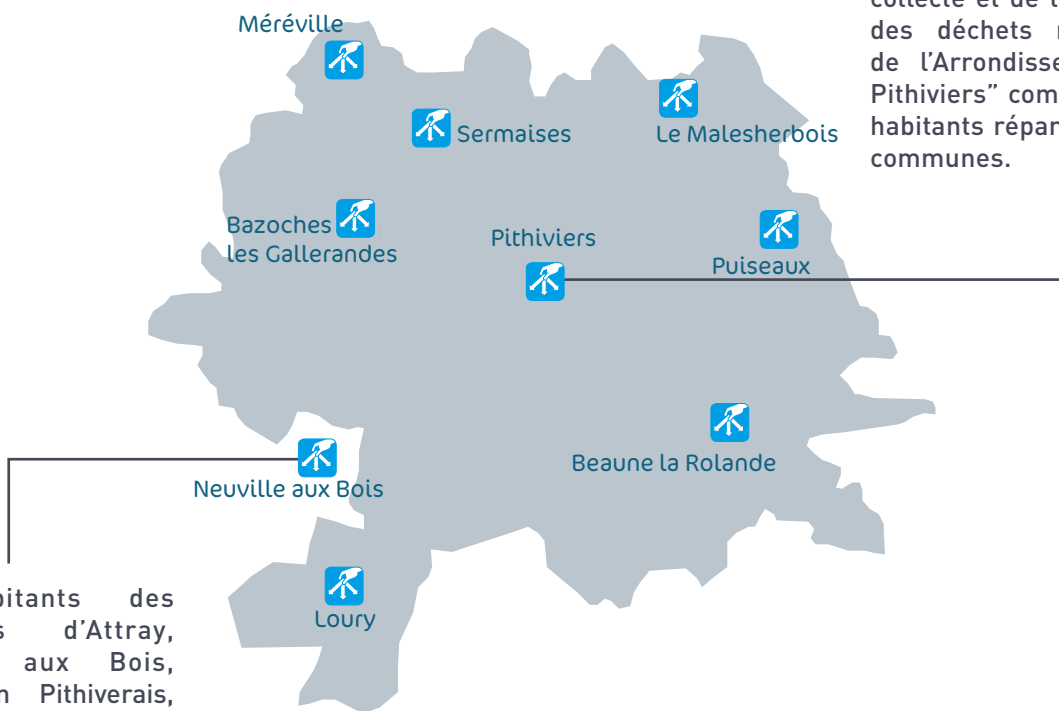
LE SITE BEAUCE GÂTINAIS VALORISATION OÙ EST IMPLANTÉ LE SITOMAP

TERRITOIRE DU SITOMAP



Le SITOMAP assure la collecte et le traitement des déchets ménagers, cependant chaque habitant est concerné par la gestion des déchets qu'il produit.

Le SITOMAP, "Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'Arrondissement de Pithiviers" compte 80000 habitants répartis sur 97 communes.



Les habitants des communes d'Attray, Chilleurs aux Bois, Crottes en Pithiverais, Montigny et Oison peuvent accéder à la déchèterie de Neuville aux Bois.

Pour connaître les horaires et les déchets acceptés, contactez le SIRTOMRA au : 02 38 91 58 95

« Cette brochure vous présente à la fois comment jeter le moins possible, comment trier vos déchets pour fabriquer de nouveaux objets ou en produire de l'énergie. »



▲ Le centre de tri de Pithiviers

▲ L'usine d'incinération de Pithiviers

De la réduction des déchets au traitement, en passant par la collecte, la gestion des déchets est la compétence du SITOMAP. Mais chacun joue un rôle important dans la gestion des déchets : le SITOMAP et les habitants.

SOMMAIRE

	LES DÉCHETS RECYCLABLES	4
	LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES	6
	LES DÉCHÈTERIES	8
	LE VERRE	10
	LES OBJETS VOLUMINEUX	11
	LA COLLECTE EN PORTE À PORTE	12
	LA FOIRE AUX QUESTIONS	14
	ET CE DÉCHET, J'EN FAIS QUOI?	15

Afin de vous guider dans les gestes à accomplir, nous vous présentons, au fil des pages, les conseils et astuces pour la réussite de ces bonnes pratiques.



Comment pourriez-vous consommer différemment pour moins jeter ?

Achetez malin :

Pensez au vrac, aux recharges de savon, lessive...

Limitez les portions individuelles, vous ferez des **économies !**

Bien vider vos déchets recyclables, en vrac, et sans sac !

DANS LES POUBELLES JAUNES* DESTINÉES POUR LE TRI



Attention ne mettez pas de cartons en dehors de la poubelle jaune



Bouteilles, bidons et flacons en plastique.



Tous les papiers : journaux, magazines, cartonnets, publicités, enveloppes, lettres.



Emballages métalliques.



Briques alimentaires.



Triez-les, Ils permettront de fabriquer de nouveaux objets et d'économiser les matières premières.



* Voir page 10 pour savoir comment vous les procurer.

Si vous avez un doute, mettez le déchet dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles et assimilées.



Voici quelques exemples d'objets fabriqués à partir des déchets recyclables :



Bien trier pour recycler,

C'est essentiel !



Vous ne savez pas où mettre le verre et vos vêtements?
Il existe des bornes pour ces déchets !

La borne à textile*

Pensez à donner, échanger ou revendre vos vêtements, linge de maison, ceintures, chaussures, sacs à main avant de jeter dans la borne à textile*.



La colonne à verre*

Jetez vos bouteilles en verre, vos pots et vos bocaux sans bouchon, ni capsule !



*Liste des adresses consultable sur le site www.sitomap.fr

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES



Êtes-vous sûr
de vouloir tout jeter ?

Luttez contre le gaspillage alimentaire notamment en vérifiant les dates de péremption au moment de vos achats, en cuisinant les restes, en choisissant des fruits et légumes de saison qui sont moins chers et meilleurs pour l'environnement...

Fabriquez
votre propre compost :

- ▶ Plus besoin d'acheter du terreau ...



Adoptez une poule...

- ▶ Elle vous donnera des œufs en échange de vos épluchures !



Jetez-les en sac bien fermé !

DANS LES POUBELLES GRISES*



Emballages souillés ou contenant des restes



Couches culottes



Petits emballages plastiques ou polystyrène



Films et sacs plastiques



*Voir page 10 pour savoir comment vous les procurer.



Les ordures ménagères résiduelles et assimilées, incinérées, sont valorisées en **énergie** !



L'usine d'incinération de Pithiviers produit sur 1 an l'équivalent des besoins en électricité d'une ville de plus de 3000 habitants !

Elle produit également de l'eau chaude pour la malterie de Pithiviers. Les mâchefers (cendres) sont utilisés pour les sous-couches routières.



▲ L'un des fours de l'usine d'incinération de Pithiviers

LES DÉCHÈTERIES



Êtes-vous sûr
de vouloir les jeter ?

Pensez à donner, réparer, revendre
vos objets !



► Les déchèteries

Les déchèteries sont des espaces clos et gardiennés, destinés aux dépôts occasionnels des déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte*

* Voir p.12



► L'accès à la déchèterie est strictement réservé :

1. Aux particuliers résidant sur le territoire du SITOMAP*
2. Aux professionnels sous certaines conditions*

► Les horaires des déchèteries du SITOMAP*

*Informations consultables sur www.sitomap.fr



Les déchets acceptés sont :



MOBILIERS



DÉCHETS VERTS



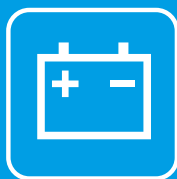
DÉBLAIS / GRAVATS



MÉTAUX



CARTONS



BATTERIES



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES



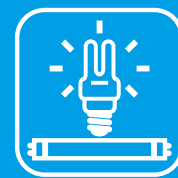
BOIS



DÉCHETS
ÉLECTRIQUES



TEXTILES



LAMPES*



PILES ET
ACCUMULATEURS



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



VERRES



CAPSULES DE CAFÉ
(NESPRESSO)

*ACCEPTÉS UNIQUEMENT À PITHIVIERS, PUISEUX ET MÉRÉVILLE, SERMAISES ET MALESHERBES.

► Les adresses :

- Le Malesherbois (45330) : route de Sermaises,
- Puisseaux (45390) : ZI - près d'Intermarché,
- Sermaises (45300) : route de Thignonville,
- Pithiviers (45300) : route de Bouzonville en Beauce,
- Bazoches les Gallerandes (45480) : route d'Etampes,
- Beaune la Rolande (45340) : route d'Egry,
- Loury (45470) : chemin de la Grande Esse,
- Méréville (91660) : rue de la Pierre Follège.

Voir le règlement des déchèteries sur le site www.sitomap.fr

LE VERRE



“

Une matière
recyclable à
l'infini !

”

Jetez vos bouteilles, pots, bocaux sans couvercle, ni capsule, ni bouchon dans la colonne à verre*

*Liste consultable sur www.sitomap.fr



Êtes-vous sûr
de vouloir les jeter ?

Vous ne savez pas quoi faire de votre ancienne vaisselle, bibelots en porcelaine et faïence ?

Donnez-les en ressourceries** ou à des amis : vous ferez des heureux !



Ils ne sont surtout pas à jeter dans la colonne à verre mais dans la benne tout venant en déchèterie.

** Établissements qui favorisent le réemploi ou la réutilisation des matières.

LES OBJETS VOLUMINEUX



Êtes-vous sûr
de vouloir les jeter ?
Donnez une seconde vie
à vos objets.

Vous pouvez les revendre sur des **vide greniers** ou sur **petites annonces**, les déposer dans des **associations**, **ressourceries**, **recycleries****...

** Page 10



À vos idées déco !
Pensez à les customiser.



Sinon, pensez à la collecte des encombrants !

LES ENCOMBRANTS



La collecte des encombrants vous permet de déposer une fois par an devant votre domicile les déchets volumineux ne pouvant pas être collectés lors des ramassages hebdomadaires.

Elle se fait en porte à porte sur chaque commune : toutes les infos sont sur notre site internet ou auprès de votre mairie.

Ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants :



Les meubles
en bois et le
mobilier



La ferraille



Les tapis et
les tentures



Les petits
objets divers



La literie



**En dehors de la campagne de collecte des encombrants,
apportez-les en déchèteries, voir p. 8/9**



C'est le mode d'organisation de la collecte dont le point d'enlèvement est situé à proximité de votre domicile.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées et celle des déchets recyclables

- ▶ Elle s'effectue sur tout le territoire du SITOMAP par les équipes du prestataire de collecte en camions bi-compartmentés. (un pour le contenu de la poubelle grise et un pour la poubelle à couvercle jaune).
- ▶ Renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur www.sitomap.fr pour connaître les jours de collecte de votre commune.
- ▶ Une fois vos déchets bien triés, présentez vos poubelles grises d'ordures ménagères et vos poubelles jaunes sélectives avec la poignée tournée vers la route, sur votre trottoir la veille au soir pour la collecte du matin et avant midi pour la collecte d'après-midi. Ne cachez pas vos poubelles derrière vos véhicules stationnés !



Pour toute commande ou réparation de vos poubelles, nous contacter au : **02 38 32 76 20**.

Le SITOMAP vous fournit ou répare vos poubelles gratuitement.



Attention ne mettez pas de cartons en dehors de la poubelle à couvercle jaune :

▶ les couper ou plier s'ils sont trop volumineux, sinon les déposer directement en déchèteries.



En cas de mauvais tri dans les poubelles :

- ➔ Les poubelles ne sont pas ramassées
- ➔ Une étiquette de refus est apposée sur la poubelle par l'équipe de collecte

▶ Vous pouvez contacter le **SITOMAP** pour en connaître les raisons.



La collecte en porte à porte n'a pas lieu lors des jours fériés, elle est décalée d'une journée.

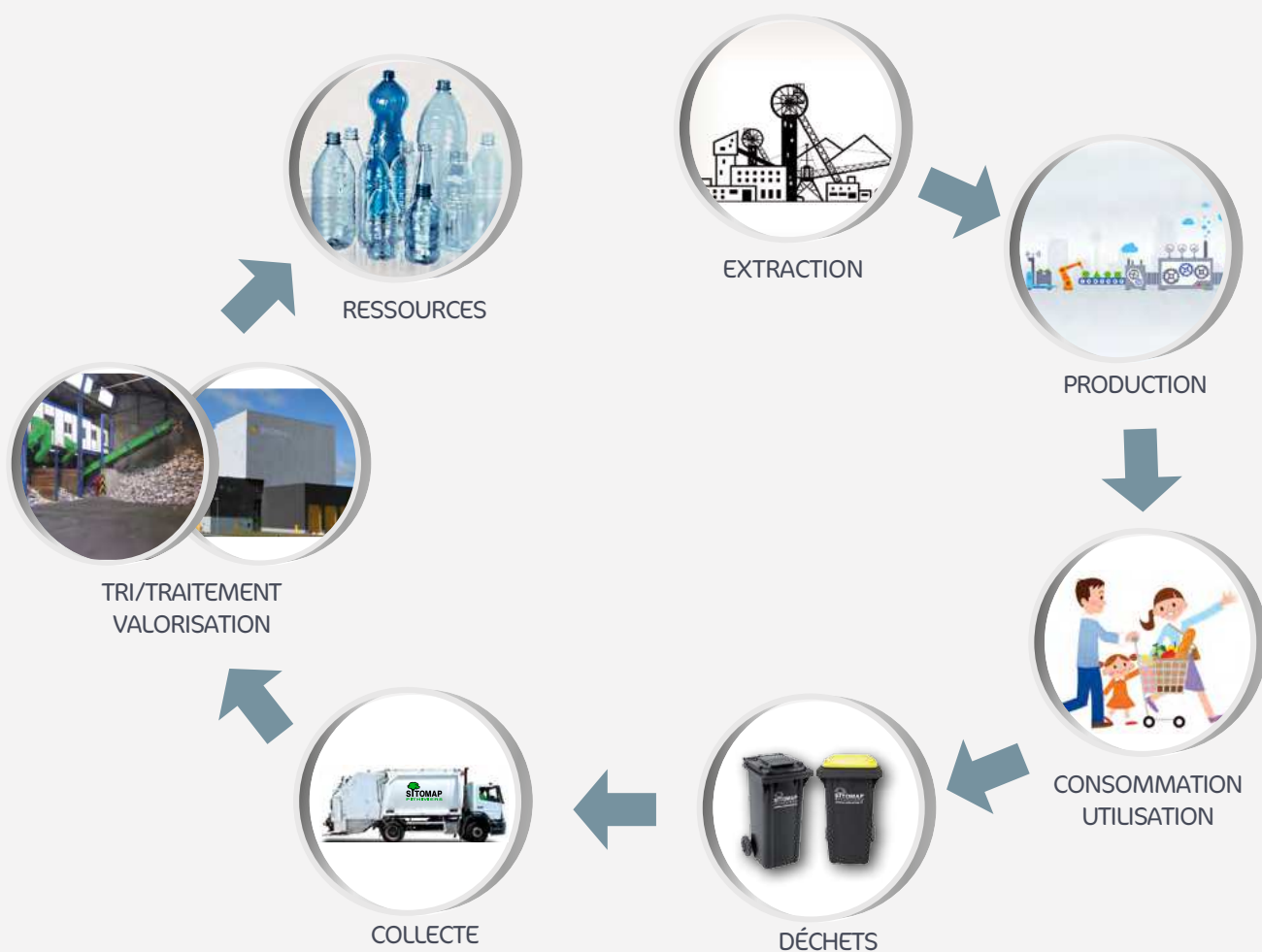
N'hésitez pas à consulter notre site Internet ou votre mairie pour connaître la date du jour de collecte.



Acheter mieux, réduire les déchets, trier et jeter dans la poubelle ou container adapté c'est :

- Préserver l'environnement,
- Economiser les ressources naturelles,
- Fabriquer de nouveaux objets,
- Donner une deuxième vie aux objets,
- Gérer son budget.

La boucle du recyclage :





• Ce logo signifie-t-il que l'emballage est recyclable ?

NON! Il veut simplement dire que l'industriel participe financièrement au traitement des déchets par le recyclage ou l'incinération.

• Faut-il laver ses déchets recyclables avant de les jeter ?

NON! Contrairement aux idées reçues, trier ne nécessite pas un nettoyage de ses emballages.

En effet lors de leur recyclage, ils sont systématiquement lavés. Alors, ne gaspillez pas d'eau!

Une seule précaution: les vider avant de les jeter pour ne pas souiller les papiers et cartons présents dans votre bac.

• Nos déchets sont-ils réellement recyclés ?

OUI! Vous pouvez contacter le **SITOMAP** pour connaître les sites où sont recyclés vos déchets.

• Peut-on emboîter les déchets recyclables pour qu'ils prennent moins de place dans la poubelle (ex: une boîte de conserve dans une boîte de céréales) ?

NON! Le tri des déchets est un travail à la chaîne demandant précision et rapidité aux agents de tri.

Les emballages emboîtés sont difficiles à séparer par les agents de tri et sont donc comptabilisés en erreur de tri.

• Dois-je compacter mes bouteilles en plastique ?

OUI, c'est possible cela permet de gagner de la place dans votre poubelle jaune.

• Quelles sont les conséquences d'un mauvais tri ?

→ Vos déchets ne sont pas collectés en cas de contrôle.

→ Vos déchets subissent des manipulations supplémentaires: nouveaux tris, réacheminement vers les usines appropriées, etc. Ces opérations entraînent des surcroûts de traitement et de transport, ils engendrent donc un impact sur le coût de traitement et sur l'environnement.

→ Une seule erreur de tri peut suffire à gâcher le contenu entier d'une benne et par conséquent réduit notre capacité de recyclage et de revalorisation.

→ Un risque sanitaire pour les personnes effectuant la collecte ou le tri des déchets (ex: une seringue jetée dans les déchets recyclables ou les ordures ménagères et assimilées).

• Pourquoi n'accepte-t-on pas les sacs et films plastiques dans la poubelle jaune ?

Le centre de tri de Pithiviers n'est pas adapté pour trier ces déchets.

• Pourquoi ne peut-on pas jeter les déchets recyclables dans un sac plastique ?

Les sacs poubelle ou de caisse empêchent le tri des déchets dans les centres de tri lors du traitement.

Lors du chargement de la benne, les emballages sont déposés sur un tapis roulant et séparés par matériau, souvent manuellement. Les employés n'ont pas le temps d'ouvrir les sacs et de les vider. Les emballages qui se trouvent à l'intérieur d'un sac ne sont donc pas recyclés.

• Comment se débarrasser de son ancien téléphone portable ?

Les différents éléments d'un téléphone portable sont recyclables mais certains des composants sont nuisibles pour l'environnement. Il faut donc les déposer en déchèteries ou dans les magasins.

• Comment se débarrasser des capsules de café Nespresso et les radiographies ?

Vous pouvez les déposer au sein des déchèteries du SITOMAP.

• Que faire des déchets liés aux soins médicaux (seringues, aiguilles...) ?

Ces déchets doivent être apportés en pharmacie.

• Que faire des pneus usagés ?

Vous pouvez les rapporter dans les garages ou monteurs de pneus.

• Que faire des déchets avec de l'amiante ?

Vous pouvez faire appel à une entreprise habilitée dans le démontage et la récupération d'amiante ou matériaux amiantés.

ET CE DÉCHET,

J'EN FAIS QUOI ?

A

- Aérosol (déodorant, chantilly)
- Aérosol toxique
- Ampoule classique (filament)
- Ampoule à économie d'énergie
- Annuaire
- Appareil électroménager
- Assiette

B

- Baril de lessive
- Barquette en aluminium
- Barquette en plastique
- Barquette en polystyrène
- Batterie de voiture
- Bidon métallique de sirop
- Bidon en plastique de vin
- Bidon d'huile de vidange
- Blister
- Bocal en verre
- Boîte à œufs (carton)
- Boîte à œufs (plastique)
- Boîte à camembert (bois)
- Boîte de conserve
- Boîte métallique
- Bombe de peinture
- Bombe de mousse à raser
- Bouchon de liège
- Bouchon plastique
- Bouteille en plastique
- Bouteille en verre
- Bouteille ou pot en verre cassé
- Bouteille d'huile en plastique
- Bouteille d'huile en verre
- Branchages
- Brique alimentaire

C

- Cagette et objets en bois
- Cahier
- Canapé
- Canette métal
- Caoutchouc
- Capsules café Nespresso
- Carrelage

- Carton, cartonnnette
- Carton souillé
- Cartouche d'encre
- CD / DVD / K7
- Chaussures
- Classeur
- Coton-tige
- Couche-culotte
- Couvercle et capsule en métal

D

- Dentifrice (tube)

E

- Eau de Javel (berlingot)
- Eau de Javel (bouteille)
- Emballages en polystyrène
- Enveloppe blanche
- Enveloppe kraft
- Epluchures (fruits et légumes)

F

- Film plastique
- Flacon en plastique

G

- Gobelet en plastique
- Gravats
- Grillage (métal)

H

- Herbe
- Herbicide

I

- Insecticide

J

- Jante (sans pneu)
- Jardinière
- Jouet
- Journal

L

- Laine de verre et de roche
- Lampe basse consommation
- Lingette
- Couverture rigide de livres
- Livre sans couverture

M

- Magazine, revue
- Matelas
- Meuble, literie
- Miroir
- Moquette
- Mouchoir

N

- Néon

O

- Objet en terre cuite
- Ordinateur

P

- Papier absorbant
- Papier alimentaire
- Papier cadeau
- papier cadeau brillant ou plastifié
- Papier déchiré
- Papier d'écriture
- Papier peint
- Pare-brise
- Pesticide
- Pile
- Planche de bois
- Plante
- Plâtre
- Poêle, casserole
- Polystyrène (gros volume)
- Porcelaine, faïence
- Pot à confiture en verre
- Pot de crème en plastique
- Pot de yaourt en plastique
- Pot de yaourt en verre

- Pot de peinture
- Poterie, pot de fleur
- Produit chimique
- Produit d'entretien toxique

R

- Radiographie
- Rasoir jetable
- Réfrigérateur
- Restes de repas
- Rouleau de papier toilette

S

- Sac en papier propre
- Sac en papier souillé
- Sac plastique
- Séche-cheveux
- Stylo
- Suremballage en plastique

T

- Table à repasser
- Tuyau d'arrosage

U

- Ustensile de cuisine

V

- Vaisselle
- Vaisselle plastique ou carton
- Végétaux
- Vélo, cycle
- Vêtement
- Vitre

Déchets recyclables (p. 4-5)

Borne textile (p. 5)

Composteur (p. 6)

Ordures ménagères résiduelles et assimilées (p. 6-7)

Déchèterie (p. 8-9)

Verre (p.10)

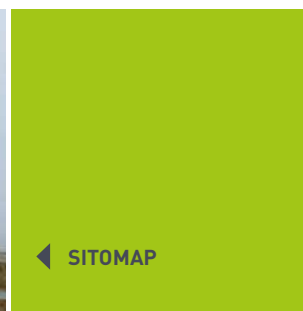
SITOMAP PITHIVIERS

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



Pour en savoir plus :

Vous pouvez vous adresser au SITOMAP pour visiter les installations du centre de tri et de l'usine d'incinération afin de connaître le devenir de vos déchets.



- Pour de plus amples informations,
- Signaler un problème de collecte,
- Connaître les horaires des déchèteries,
- Commander une poubelle...

Cette brochure a été réalisée en groupe de travail composé des salariés du SITOMAP, d'élus et d'habitants, en harmonie avec les préconisations de l'ADEME et Eco-emballage.

Appelez-nous au :
02 38 32 76 20

Consultez notre site internet :

www.sitomap.fr

Vous y trouverez de nombreuses informations, conseils et astuces sur la réduction des déchets, sur le tri, le recyclage des matières et la valorisation.



Route de Bouzonville en Beauce
45300 Pithiviers
Tél : **02 38 32 76 20**

Email : sitomap@sitomap.fr